



Conseil de quartier de PYLA-sur-MER

Compte-rendu de réunion
Mercredi 8 novembre 2017

Démocratie participative
Cabinet du Maire
05 56 22 38 72
proximite@latestedebuch.fr
quartiers@latestedebuch.fr

Le Conseil de Quartier de Pyla-sur-Mer s'est réuni le mercredi 8 novembre 2017 à 17h30, Mairie annexe de Pyla-sur-Mer.

Etaient présents :

- Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD - Présidente du Conseil de quartier de Pyla-sur-Mer
- Monsieur Jean-Luc TONNEAU
- Monsieur Jean-Charles GAUFFIN
- Madame Mireille GUÉNÉE
- Monsieur Richard FAIVRE
- Monsieur Louis GAUME
- Monsieur Robert JOUSSE
- Monsieur Manuel DIAZ
- Madame Nadia DELAGE
- Madame Sandrine MAYET
- Monsieur Stéphane BRAUD

En présence de :

- Madame Loretta LAHON-GRIMAUD - Adjointe au Maire
- Monsieur Nicolas HENIN - Conseiller municipal
- Monsieur Fabrice PETIT - Directeur de Cabinet
- Madame Mauri NADEAU - Administratif

Excusés :

- Madame Géraldine RIGAUD
- Monsieur André MALBREIL
- Monsieur Pascal BERILLON
- Madame Martine VESCHAMBRE
- Madame Anne-Lise VOLMER
- Monsieur Pascal BERNARD

Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD ouvre la séance du Conseil de quartier de Pyla-sur-Mer à 17h30 et remercie les conseillers de leur présence.

I. Convention Territoriale Globale

Madame Loretta LAHON-GRIMAUD présente la Convention Territoriale Globale (CTG), convention de partenariat signée avec la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

La Ville a signé la deuxième CTG qui concerne les années de 2016 à 2019 et porte sur trois ambitions fortes :

- Fabriquer de la cohésion sociale sur l'ensemble de la ville ;
- Développer des politiques de service de qualité, participatives, économes et innovantes ;
- Écouter l'ensemble des habitants et des acteurs engagés dans les politiques familiales et sociales du territoire.

À partir du diagnostic partagé, réalisé en 2015, quatre axes prioritaires ont été retenus.

- 🏠 Axe 1 : Améliorer l'accès aux droits et lutter contre le non-recours aux prestations ;
- 🏠 Axe 2 : Renforcer le soutien à la parentalité ;
- 🏠 Axe 3 : Renforcer le mieux vivre ensemble ;
- 🏠 Axe 4 : Intégrer la question du handicap dans tous les aspects de la gestion de la ville.

Chaque axe se décline en actions opérationnelles.

Dans le cadre de l'axe 3, il a été proposé la création d'Assises Citoyennes.

La 1^{ère} convention territoriale a abouti à la création du prix de la Solidarité.

II. Réponses aux demandes des conseillers de quartier (réunion du 20 septembre 2017)

- Quels sont les chiffres de la délinquance sur le Pyla-sur-Mer ?

👤 Les chiffres de la délinquance : - 67 %

- Quels sont les résultats de l'enquête sur le nombre d'annexes dans les descentes vers les plages ?

👤 Le Pole maritime a procédé au comptage. Une réflexion sur une réglementation des annexes sur le domaine public est en cours.

- Quels sont les travaux prévus à Pyla-sur-Mer pour 2017/2018 ?

👤 Préparation du budget 2018. En attente de validation des travaux.

- Y a-t-il un moyen simple de signaler des nids de poule ?

👤 Contacter la mairie du Pyla-sur-Mer au 05 56 54 53 83.


- Peut-on envisager d'afficher des panneaux d'interdiction de jeter des mégots par les fenêtres des automobiles sur le bord des routes?

👤 Aucun panneau n'existe. Ce geste est totalement interdit, l'automobiliste doit le savoir.


- A qui s'adresse-t-on pour les problèmes d'éclairage public ?

 Contacter la mairie de Pyla-sur-Mer au 05 56 54 83.

- Peut-on envisager un horaire moins matinal pour le passage de la balayeuse dans les rues dès 7h du matin ?

 Les équipes travaillent tôt afin de ne pas être gênées par la circulation et le stationnement de la journée.

- Les nombreux camions transportant l'eau de la Source des Abatilles créent des nuisances sonores et un danger pour la circulation. Un transport par camionnettes pourrait-il être envisagé ?


 Le transport par camionnette de l'eau de la source des Abatilles sur le boulevard d'Arcachon n'est pas envisageable dans le contexte du réseau routier actuel ainsi que le volume transporté. Un effet négatif en terme de pollution de l'air.

- Demande un autre point de lumière au boulo-drome, place Meller.

 A l'étude.

III. Tour de table

• Lors de la demande de permis de construire, demande que soit souligné l'illégalité de clouter des panneaux sur les arbres.

 Il est interdit de clouter des panneaux sur les arbres. Le code de l'Environnement en zone protégée s'applique ainsi que le règlement local de publicité.

• Félicitations pour les travaux des rues adjacentes au boulevard de la Plage, notamment l'avenue des Fauvettes.

• Remerciements pour le panneau remplacé rue des Acacias / boulevard Lignon.

• Le carrefour Avenue des Chênes // Avenue des Acacias est inondé à chaque période pluvieuse.


• Au carrefour Avenue des Chênes // Avenue des Ajoncs, un panneau indique allée des Chênes.

• Les camions des entreprises roulent très vite, avenue des Chênes. Demande la pose d'un panneau pédagogique de vitesse.

• Sur certains GPS, l'avenue des Chênes est indiquée à La Teste de Buch et non à Pyla-sur-Mer.

 Signalé au service SIG.

• En trois jours de fortes houles, beaucoup de sable est parti. Le réensablement est-il prévu ?

 Le réensablement se fera avec la drague, du musoir au Cercle de voile, puis par voie terrestre jusqu'à la jetée du Moulleau. Les travaux sont au budget du SIBA.

• Le goût de l'eau du robinet est très prononcé en chlore, sa consommation est désagréable. On remarque également une pression moins élevée du débit.

 Des ajustements du débit doivent être demandés à la SO'BASS en charge du service de l'eau potable de la COBAS.

• Des lettres sur le mur du Club de Bridge ont été dérobées.

IV. Travail des commissions

1. Le Conseil de quartier a validé l'emplacement d'un conteneur à verre à l'arrière de la mairie de Pyla-sur-Mer. La commission continue la recherche d'un second emplacement sur le secteur sud du quartier.

 Cette demande sera soumise à la validation des services techniques.


2. Suite à la réception d'une lettre avec pétition, il est demandé au Conseil de quartier son sentiment sur cette réclamation.

En effet, les riverains d'un espace situé dans le virage à l'angle de l'avenue des Bruyères et de l'avenue Saint-Thomas d'Aquin souhaitent que les services techniques rétablissent l'espace actuellement protégé par des plots, mis très récemment par la ville. Cet espace a été fermé afin de ne pas gêner la visibilité du virage et interdire le stationnement des véhicules.

V. Communication


 Cendrier de plage : L'achat des cendriers de plage sera pris en charge par l'Office du tourisme.


Les points de distribution se feront aux postes de secours des plages océanes, à l'Hôtel de ville, aux mairies annexes, à la Halte nautique de Cazaux et à l'Office de tourisme.

 Un marché de Noël est prévu le dimanche 3 décembre 2017 de 10h à 18h autour de la Mairie annexe de Pyla-sur-Mer. Artisans, créateurs d'art, exposants brocanteurs exposeront tout au long de cette journée. Bourse aux jouets, ateliers pour les enfants de 3 à 11 ans. Arrivée du Père Noël et goûter prévus à 16h. Une restauration sur place sera assurée par l'Amicale des Pompiers de Pyla-sur-Mer.

Madame Elisabeth MONTEIL-MACARD remercie les membres du Conseil de quartier de leur participation. La réunion se termine à 20h.

A noter sur vos agendas

 **Vœux de Monsieur le Maire**
Vendredi 5 janvier 2018
18h30 - Parc des Expositions

 **Réunion publique du quartier de PYLA-SUR-MER**
Mercredi 21 mars 2018
18h – Centre Culturel Pierre Dignac

Bonnes fêtes de fin d'année à tous